

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE DU 12 MAI 2021

Nombre de membres afférents au CM :19
Nombres de membres en exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation 6 mai 2021

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 17 mai 2021

L'an deux mil vingt et un le 12 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE, Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia
Messieurs, BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent , SABOURIN Jacques

Absents : excusés : GASSE Ombeline , RIBOT Florent, ROULLEAU Marc, SERVANT Ludovic

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2021/17

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE GRAND
CHATELLERAULT DU 11 MARS 2021**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Grand-Châtellerault a été réunie le 11 mars 2021 et a procédé à l'appréciation des points suivants :

Transfert de la compétence eaux pluviales urbaines au 01/01/2020
Reprise par la Commune d'Archigny de la ferme acadienne n°1
Reprise par la Commune de Vouneuil- sur -Vienne du village vacances

Chacun des membres du Conseil Municipal a été destinataire d'une copie du rapport de la CLECT du 11 mars 2021. Conformément à la Loi, les Communes membres de l'agglomération sont appelées à se prononcer sur les charges financières transférées et les nouveaux montants d'attribution de compensation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT du 11 mars 2021.

Pour extrait conforme
Aux ormes le 17 mai 2021
Béatrice FONTAINE
Maire